

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2022

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, Mmes DRELA, MONFORT, VANDENBROM, DACQUIN, FRETE, PIHAN GAUMET, VANPEVENAGE, GRANDJEAN, MM. PIAR, DROUET, JOLY, RICARD, BONNETON, LEFEVRE, POTET, CUELLE, DERE, Mmes FONTAINE, DAUMAS, BACONNAIS .

ETAIENT REPRESENTES : Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET.

ABSENTS : Messieurs BOURDON, IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONNETON André.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 15 décembre 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur DERE Dominique qui remplace Monsieur DUBRENA, démissionnaire.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Fournitures scolaires : colis, cahiers de travaux dirigés et bons d'achat

Monsieur le Président propose de reconduire la dotation aux élèves du territoire scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT d'un colis de fournitures scolaires. Pour les élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans les deux collèges ci-dessus mais dans des sections spécialisées et pour les élèves domiciliés à VANDELICOURT, il propose de leur remettre un bon d'achat de 20 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire cette dotation en 2022.

② Finances

2.1 Vote des taux

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2022, à savoir :

- Taxe foncière bâti 8.69%
- Taxe foncière non bâti 24.92%
- Cotisation foncière entreprises 7.31%

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition comme énoncé ci-dessus.

2.2 Budget Primitif 2022 - budget général

Monsieur DE SMET explique que le projet de budget 2022 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil Communautaire le 15 décembre 2021 et établi avec la volonté de :

- Maintenir les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- De ne pas augmenter la fiscalité,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'endettement.

Le budget 2022 a la particularité d'être construit sur la base du référentiel M57 car la CC2V a postulé afin de participer à l'expérimentation conduite par le Trésor Public pour harmoniser les nomenclatures de toutes les collectivités. Toutefois, malgré le soutien de la Trésorerie de Thourotte, l'adaptation à cette nouvelle nomenclature a eu un impact sur l'élaboration du budget de certains services (environnement, ressources humaines).

Afin de pouvoir engager plus rapidement des dépenses d'investissement, le budget général est voté sans l'affectation des résultats 2021. Le Budget général s'élève à 8 891 595 €, il est constant par rapport à l'année 2021.

Il est constaté une légère augmentation des charges à caractère général (296 000 €) liée à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), mais aussi à l'étude pour l'achat des terrains aux carrières de Montigny et à l'adhésion au syndicat Oise Moyenne (augmentation de 60 000 €).

Concernant les recettes de fonctionnement, le budget est assez proche de celui de l'année 2021. Les différences sont dues au passage de la M 57.

Comme les années précédentes, il est proposé de présenter le budget de fonctionnement 2022 sans l'inscription d'équilibre aux budgets annexes ni l'inscription de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (898 112 € en 2022).

Concernant le budget d'investissement, et en l'absence du résultat de l'année 2021, celui-ci est équilibré par l'inscription d'un emprunt (6 703 073 €) qui fera l'objet d'une annulation totale à l'affectation des résultats.

Le résultat de clôture est estimé à près de 10 millions d'euros (10 088 710.78 €). Il permettra d'annuler l'emprunt, d'équilibrer les budgets annexes et l'inscription de la contribution au SDISS. 250 000€ pourrait également être affectés aux projets connexes (au total 500 000 € seraient ainsi déjà budgétés) et le reste sur le projet d'isolation des bâtiments de la CC2V.

Les dépenses d'investissement pour 2022 :

- 7 014 000 € de budget prévisionnel pour la piscine au 1^{er} janvier 2022,
- 250 000 € provisionnés pour les travaux connexes du CSNE,
- 105 000 € pour les travaux d'aménagement des zones de stationnement à la Cité des Bateliers,
- 28 000 € pour l'acquisition d'un véhicule hybride au service technique,
- 24 000 € essentiellement consacrés à l'informatique au service administration générale (renouvellement du serveur),
- 22 000 € pour l'acquisition de matériel à la Cité des Bateliers,
- 15 500 € pour du matériel de balisage et la création de sentiers de randonnées,
- 10 000 € provisionnés pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget 2022 du budget général.

2.3 Budget Primitif 2022 – Budget annexe pépinière d'entreprises

Le Budget annexe de la pépinière d'entreprises s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* <i>Section de fonctionnement</i> :	78 606.00 €
* <i>Section d'investissement</i> :	49 621.00 €

Il est constaté un très bon taux d'occupation.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget 2022 du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

2.4 Budget Primitif 2022 – budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées

Le Budget annexe « Parc d'activités des Deux Vallées » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* <i>Section de fonctionnement</i> :	1 867 770.00 €
* <i>Section d'investissement</i> :	933 885.00 €

Monsieur le Président rappelle que la CC2V est toujours en attente de l'acquisition des terrains car leurs prix (procédure judiciaire) n'est toujours pas fixé. Pour rappel, c'est le même juge qui va statuer et il ne reviendra sûrement pas sur l'estimation de 5 € le m² qu'il avait donnée.

De plus, le service des domaines vient d'estimer les parcelles à 6 € le m² alors que dans un premier temps ils avaient été estimés à 2.50 € (estimation de 2016).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter le budget 2022 du budget annexe du parc d'activités.

2.5 Budget Primitif 2022 – budget annexe Bateau promenade

Le Budget annexe « Bateau promenade » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* <i>Section de fonctionnement</i> :	182 327.00 €
* <i>Section d'investissement</i> :	76 412.00 €

Il est constaté une augmentation des charges de personnel. Celle-ci s'explique par le besoin de recruter une personne à mi-temps pour remplacer le capitaine du bateau. Aujourd'hui les frais de personnel sont supportés par la CC2V alors qu'auparavant ils l'étaient par l'Office de Tourisme. C'est un sujet qui devra être revu avec l'Office de Tourisme.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe 2022 du bateau promenade.

2.6 Budget Primitif 2022 – budget annexe SPANC

Le Budget annexe « SPANC » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* *Section de fonctionnement* : 1 782.00

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter le budget 2022 du budget annexe SPANC.

II Aménagement du territoire

1.1 Convention avec le Département relative à l'organisation du service de transport collectif à la demande adapté (TIVA)

Monsieur PASTOT rappelle que le Département de l'Oise organise et finance un service de transport collectif à la demande adapté aux personnes en situation de handicap dénommé TIVA (Transport Oisien en Véhicule Adapté).

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la CC2V est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité. Or, le Département souhaite maintenir ce service.

Par conséquent, il est proposé de signer une convention avec le Département afin de lui permettre de continuer l'organisation du service TIVA sur le territoire de la CC2V.

Cette convention définit les conditions de coopération entre le Département et la CC2V. Signée pour une période comptant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2022, elle serait reconduite tacitement au 1^{er} janvier de chaque année pour une durée d'un an.

Le Département assure le pilotage et le financement du service. La CC2V assure l'information du public.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer la convention avec le Département relative à l'organisation du service de transport collectif à la demande adapté.

III Tourisme

1.1 Convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 – année 2022

Madame BACONNAIS rappelle que le Musée Territoire 14-18 est un projet commun de valorisation du patrimoine hérité de la Grande Guerre mené par des communautés de communes situées dans l'Oise et dans l'Aisne.

Ce partenariat se concrétise par la mise en œuvre de projets communs grâce à la mutualisation des compétences et des financements. Son programme d'actions annuelles et ses modalités de financement sont définies par une convention annuelle.

En 2022, cinq missions seront réalisées durant l'année :

- Renouveler un projet scolaire pour l'année scolaire 2022-2023,
- Réaliser la refonte du site internet du Musée Territoire 14-18, rendue nécessaire par l'extension de l'entente à 7 EPCI,
- Mettre en place un concours photos et faire réaliser une campagne photographique afin de disposer d'images de bonne qualité pour les sites du Musée Territoire 14-18,
- Continuer les démarches d'homologation d'un nouvel itinéraire de Grande Randonnée,
- Mettre en place la première édition d'un ultra trail annuel.

Il est demandé de bien vouloir :

- Approuver la convention de programmation 2022 du Musée Territoire 14-18,
- Autoriser le Président à signer ladite convention,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il existe sur le territoire un musée privé (menuiserie, outillage...) que la personne souhaiterait transférer à la CC2V. Il faudra prochainement tenir une réflexion et faire une analyse. Une visite pourrait être programmée.

À l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer la convention 2022.

1.2 Acquisition de la parcelle dite du « Chalet DUTOIT » propriété de la ville de LONGUEIL-ANNEL

Madame BACONNAIS rappelle que lors du Conseil Communautaire du 18 novembre 2021, il avait été indiqué que la parcelle dite du « Chalet DUTHOIT » qui appartient à la ville de LONGUEIL-ANNEL serait amenée à devenir une plateforme de retournement pour les bus.

Lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2021, les élus de la commune de Longueil Annel ont validé la vente de la parcelle à la Communauté de Communes pour l'euro symbolique.

Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de la CC2V.

Une fois propriétaire, la CC2V prendra en charge la démolition du chalet et les travaux de construction de la voirie.

Il est à noter que la ville propose d'assurer également, dans le cadre d'une convention, la gestion des espaces verts de la parcelle.

Le projet d'aménagement global des zones de stationnement prenant en compte les travaux de gestion des eaux pluviales sera présenté lors du Conseil Communautaire du mois de mars.

Monsieur DERE demande si le chalet est en zone inondable.

La réponse est oui mais le chalet va être détruit pour y construire un parking. De plus, les matériaux utilisés seront adaptés et drainants. L'eau pourra s'infiltrer.

IV Questions diverses

Projet territoire

Un document synthétique a été remis aux élus ce soir concernant le projet territoire.

Une réunion est prévue le 21 février pour retracer l'avant-projet et les objectifs 2030.

Un conseil municipal de Ribécourt-Dreslincourt étant prévu le même jour, il est proposé de reporter la date au lendemain.

Le projet sera proposé au Conseil Communautaire du mois de mars.

Madame VANPEVENAGE a échangé avec Madame VASSANT de la CAFO. Elle propose de rencontrer les communes concernées par les accueils périscolaires le 23 mars à 9h30 à la CC2V pour parler de la Convention Territoriale Globale.

Monsieur BONNARD demande où en est le recrutement de la chargée de mission Musée Territoire.

Le recrutement est en cours. Il est porté par la CCLO. Les candidatures de 6 à 7 personnes ont déjà été sélectionnées et seront examinées fin février.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 21 mars 2022.

Séance levée à 18h45.